

# Retraite

Le plan retraite que nous vous proposons vous fait bénéficier d'un contrat de capitalisation viagère qui vous permet de vous constituer un revenu supplémentaire qui viendra compléter les pensions versées par vos éventuels régimes obligatoires.

Vous pourrez ainsi conserver au moment de votre cessation d'activité le niveau de vie auquel vous étiez habitué jusqu'alors.



**VOUS DÉDUISEZ VOS VERSEMENTS DE VOTRE REVENU IMPOSABLE**

**VOUS CONNAISSEZ DÈS VOS VERSEMENTS LE MONTANT DE VOTRE RETRAITE**

**VOUS CHOISISSEZ LE MONTANT DE VOS COTISATIONS**

Vous pouvez déterminer librement le montant de vos versements à partir de **100 €** par mois.

**VOUS NE COTISEZ PAS A FONDS PERDUS**

En cas de décès pendant votre période d'activité, le capital ou la rente est versée au bénéficiaire désigné.

En cas de décès pendant votre retraite, la rente est réversible à 100% ou 60% à votre conjoint.

**ANALYSE DE VOS BESOINS**

Afin de calculer au plus juste vos besoins en terme de retraite, nous sommes à votre disposition pour définir le montants des versements nécessaires à l'atteinte de votre objectif.

ASSURANCES  
**Longueville**

54, Grande Rue de la Coupée, 71850 CHARNAY-LÈS-MÂCON

Tél. 03 85 21 00 40

Mail : [bienetre@assurances-longueville.com](mailto:bienetre@assurances-longueville.com)

[www.assurances-longueville.com](http://www.assurances-longueville.com)

orias n° 07007941

[www.orias.fr](http://www.orias.fr)

EI - SIRET 421 755 844

Document non contractuel

conception/réalisation : SD Étiquettes 71000 Mâcon

ASSURANCES  
**Longueville**



## Les Assurances du Bien-Être

RESPONSABILITÉ CIVILE - PROTECTION JURIDIQUE  
PRÉVOYANCE  
RETRAITE  
ASSURANCE DE VOTRE LOCAL

# Responsabilité Civile

Couverture des conséquences pécuniaires de votre responsabilité en raison des dommages causés aux tiers dans l'exercice de votre ou vos activités du bien-être.

Nous prenons en considération vos spécialités et vous accompagnons en cas de mise en cause par vos patients.

**Vous bénéficiez de notre expérience et de l'accompagnement d'un expert.**

**Responsabilité civile garantie par AXA.**

**Jusqu'à 5 spécialités.**

## Montants de garanties AXA

**9 000 000 €  
par année d'assurance**



# Protection Juridique

Couverture en cas d'action sur le plan juridique, judiciaire et administratif, **en demande comme en défense**, devant toute juridiction civile ou pénale.

La protection juridique vous accompagne pour les **litiges liés à votre activité professionnelle**,

Vous bénéficiez du **libre choix de votre avocat**.

**Responsabilité Civile + Protection Juridique  
À partir de 180 € TTC/an**

# Prévoyance

Les garanties prévoyance vous permettent de protéger votre famille en cas de **décès** et de maintenir votre revenu en cas d'**accident ou maladie**.



Vous profitez de l'**exonération du paiement de vos cotisations** dès lors que vous êtes en arrêt de travail.

**La garantie des frais généraux** vous permet de faire face à vos charges fixes lors d'un arrêt de travail suite à maladie ou accident.



Prenons un exemple : pour un professionnel de 40 ans.

<b>CAPITAL DÉCÈS</b>	Toutes causes	<b>70 000 €</b>
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</b>	Après 30 jours en cas de maladie	<b>64 € par jour soit</b>
	3 jours en cas d'accident - 3 jours en cas d'hospitalisation	<b>1 935 € par mois</b>
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>	Après 30 jours en cas de maladie	<b>50 € par jour soit</b>
	3 jours en cas d'accident - 3 jours en cas d'hospitalisation	<b>1 500 € par mois</b>
<b>INVALIDITÉ</b>	En cas d'invalidité partielle	<i>selon le taux d'invalidité</i>
	En cas d'invalidité totale - à partir de 66%	<b>1 935 € par mois</b>
<b>COTISATION ANNUELLE</b>		<b>971 € dont 752 € déductibles</b>

# Assurance de votre Local

Un contrat complet vous garantit vos locaux et votre matériel professionnel.

**INCENDIE - VOL - DÉGATS DES EAUX - BRIS DE GLACE - INFORMATIQUE - PERTE D'EXPLOITATION**

Exemple : Locataire d'un cabinet de 20 m<sup>2</sup> situé à Mâcon contenant 3 000 € de matériel,

1 000 € d'informatique et 30 000 € d'honoraires par an.

**À partir de 150 € TTC / an**